

INFORMATION

DATE : 14/04/2020		REFERENCE : DMO INF – 20 007	
EMETTEUR :		DESTINATAIRE(s) :	
Nom : Gaelle SALAUN		Réseau Commercial	
Dir/Dept/Service : Département Marché et Offre		Gestion Privée	
Téléphone : 03 87 21 42 68			
REDACTEUR :		COPIE(s) POUR INFORMATION :	
Nom : Hubert KOESSLER		Direction Marketing Expérience client Groupe	
Téléphone : 03 88 52 56 96		Multimédia	
		Directions Fonctionnelles	
		Myassistance	
PROCESSUS			
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : BEURTON Martine	
Objet : NYMPHEA AVRIL 2030			
FR0013495249			

Résumé de la note

du 21 avril au 7 août 2020, la CEGEE commercialise Nymphéa Avril 2030, une obligation indexée sur l'indice Euronext ECO5E proposé par Natixis Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 35 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur
Dates de commercialisation	21/04/2020 au 07/08/2020 (au 29/07/2020 inclus pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur)
Date d'Émission et de règlement	21 août 2020
Type de placement	Obligation indexée sur l'ECO5E présentant un risque de perte de capital de 10% à l'échéance. Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 15% de l'indice par rapport à son Niveau Initial
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte. Eligible au transfert FOURGOUS <u>uniquement</u> en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert)
Indicateur de Risque	2 / 7
Parcours client	Valoriser mon capital
Objectif d'investissement	Préparer ma retraite
Durée du projet	> 8 ans
Profil risque accepté par le client	R1
Commission de souscription	Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.

Commissions et Coûts liés à l'investissement

A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à assimiler à des frais.

Coûts liés au service d'investissement :

- ➔ Commission de distribution : 3,5% maximum du montant placé. Le taux retenu en CEGEE est de 3.25%.
- ✓ Sur les CTO : versé à 100% aux CE
- ✓ Sur l'Assurance –Vie, reversement aux conditions suivantes:
 - Contrats CNP Assurances : 60 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
 - Contrats BPCE Vie : 74 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
- ➔ Commission accessoire de placement
Suite à la dégradation des conditions financières par rapport au précédent produit, Nymphéa Avril n'aura plus de commission annuelle

Coûts liés à l'investissement au fil du temps :

(sur la base d'un investissement de 10 k€)

Scénarios	Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie à l'échéance
Coûts totaux	416 €	567 €	545 €
Réduction du rendement par an	4,16%	1,13%	0,54%

Complétude et conformité DRC

Obligatoire

Avant la crise sanitaire, la CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 35 M€ réparti comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Nymphéa Avril 2030
AUBE - HAUTE MARNE	3 059 000
MARNE - ARDENNES	5 474 000
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	5 964 000
MOSELLE	6 687 000
VOSGES	3 192 000
BAS RHIN	6 544 000
HAUT RHIN	4 080 000
TOTAL CEGEE	35 000 000

Conformément à la décision du CDG du 30 mars, il n'y aura pas d'objectifs commerciaux ni de suivi pendant toute la période de confinement.

1. CARACTERISTIQUES DU FONDS

D'une **maturité de 10 ans**, l'obligation indexée **NYMPHEA AVRIL 2030** s'adresse à des **clients particuliers de moins de 75 ans** recherchant :

- ➔ Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une **protection de capital de 90% à l'échéance (05/04/2030), en contrepartie d'un risque de perte en capital de 10% maximum à l'échéance** ;
- ➔ Une **possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours**, en cas d'activation du remboursement automatique anticipé ;
- ➔ Une **valorisation sur le long terme de leur épargne**, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice Euro ECO5E.

NYMPHEA AVRIL 2030 s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.

Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue. **Il est très fortement recommandé de ne pas proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus.**

Code ISIN	FR0013495249
Emetteur	Natixis
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	ECO5E Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Le suivi de l'Indice et de sa composition est accessible sur le site www.ce.natixis.com .
Période de souscription	Du 21 avril au 7 août 2020
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100€ (brut de frais)
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'instrument financier est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).
Eligibilité	➔ Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE ✓ CNP : - Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus (uniquement en dimension liberté). - Nuances Privilège : Gestion libre et GSM (en dehors des supports de la poche GSM). - Nuances Capi. ✓ BPCE Vie : - Millevie Initiale. - Millevie Essentielle. - Millevie Premium, Millevie Capi, Millevie Infinie (Gestion libre et en parallèle à l'Orientation de Gestion). ➔ CTO : Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. ➔ Non éligible au PEA ➔ Éligible au transfert Fourgous uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Durée maximale d'investissement conseillé	10 ans
Date d'Emission et de règlement	21 août 2020
Date d'échéance	5 avril 2030
Niveau initial	Le niveau initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice Euro ECO5E publiés aux dates suivantes : 19, 20 et 21 août 2020.

Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	15 août 2025
Date de remboursement Automatique Anticipé	29 août 2025
Date d'Évaluation Finale	15 mars 2030
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant. Un jour de bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif de Nymphéa Avril 2030 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 5 avril 2030 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori et pouvant être totale.
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie) : ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie : Fiscalité de l'assurance vie

Retrouvez le kit de présentation en [cliquant ici](#).

2. MECANISME DE NYMPHEA AVRIL 2030

La durée de vie maximale de l'investissement est de 10 ans. Si le produit est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

→ **Nymphéa Avril 2030 prévoit un remboursement automatique anticipé possible dans 5 ans :**

Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé du 15 août 2025, l'Indice a progressé de 15 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, Nymphéa Avril 2030 s'arrête automatiquement et le remboursement automatique se déclenche par anticipation, sans intervention de l'investisseur. À la Date de Remboursement Automatique Anticipé, le 29 août 2025, l'investisseur bénéficie du :

- ➔ Capital initial* + gain de 5 % par année écoulée, soit un remboursement de **125 % du capital initial***
Le gain est plafonné à 5 % par an.

→ **A défaut, Nymphéa Avril 2030 continue jusqu'à la 10^{ème} année :**

A la date d'Évaluation Finale, le 15 mars 2030, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro ECO5E par rapport à son Niveau Initial et :

- ➔ Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 5 avril 2030, du capital initial * augmenté de la performance finale de l'indice.
- ➔ Si l'indice est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 5 avril 2030, du capital initial* diminué de la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte pouvant aller jusqu'à 10% de son capital initial*. (Remboursement entre 90% et 100% (exclu) du capital initial*)

* hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes titres et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

3. INFORMATION SUR L'INDICE EURO ECO5E

UNE SÉLECTION EN ADEQUATION AVEC LA TRANSITION ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE

L'**Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %** est un indice calculé et publié par Euronext Amsterdam, il est composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. Ces 50 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/50e du poids de l'Indice.

Sa composition est revue chaque année. La prochaine revue se fera en Mars 2021.

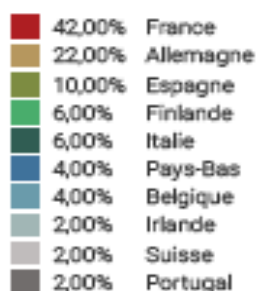
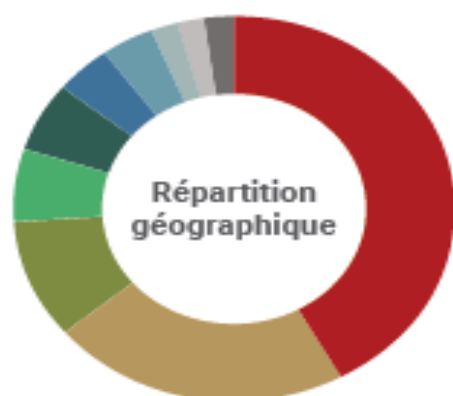
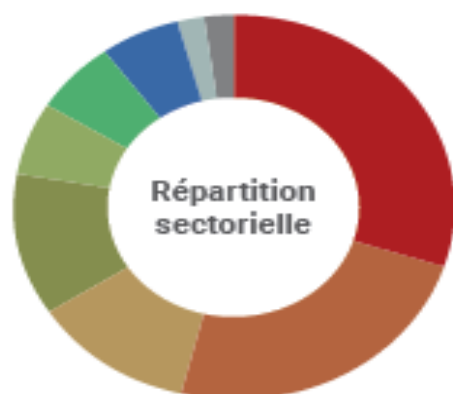
Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3,63%. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice est accessible sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ECO5E ; code ISIN NL0013025588)

Liste des 50 valeurs composant l'Indice⁽¹⁾ (dernier rebalancement 20/03/2020)

- | | | | |
|------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------|
| • ACS ACTIVIDADES CONS | • E.ON | • NATURGY ENERGY GROUP | • SOCIETE GENERALE |
| • AIRBUS | • EDF | • OSRAM LICHT | • ST MICROELECTRONICS |
| • ALLIANZ SE | • EDP | • PEUGEOT | • STORA ENSO |
| • ALSTOM | • ENEL | • PHILIPS KON | • SUEZ |
| • ASML | • ENGIE | • RED ELECTRICA | • TERNA |
| • BAYER AG | • FAURECIA | • RENAULT | • THALES |
| • BMW | • FORTUM | • RYANAIR | • UMICORE |
| • BOUYGUES | • IBERDROLA | • SAFRAN | • UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD |
| • CIE SAINT GOBAIN | • KBC | • SANOFI | • UPM-KYMMENE |
| • CNH INDUSTRIAL NV | • KLEPIERRE | • SAP | • VEOLIA |
| • CONTINENTAL | • LEGRAND | • SCHNEIDER ELECTRIC | • VINCI |
| • DEUTSCHE POST | • LVMH | • SIEMENS | |
| • DEUTSCHE WOHNEN | • MTU AERO ENGINES | | |

Répartition sectorielle et géographique⁽¹⁾ de l'Indice



4. SPECIFICITES ASSURANCE VIE

	CNP	BPCE Vie
Contrats Concernés	Nuances 3D, Nuances Grenadine et Nuances Plus (uniquement en Dimension Liberté) Nuances Privilège (Gestion Libre et GSM en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi	Millevie Premium Millevie Infinie Millevie Capi Millevie Essentielle Millevie Initiale Gestion libre et en parallèle de l'Orientation
Opérations réalisables	PUMA du 21/04/2020 au 07/08/2020 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (vers Nuances Plus en Dimension Liberté, Nuances 3 D uniquement en Dimension Liberté et Nuances Privilège en Gestion Libre et en parallèle de la GSM). Adhésion par transfert Fourgous Nymphéa Avril 2030 n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgous. L'adhésion reste possible en complément du minimum des 20% en UC éligibles. Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Arbitrage depuis : - le support en euros du contrat, - les UC permanentes <u>Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans IS!</u> Recyclage	MyAssur du 21/04/2020 au 07/08/2020 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur du 21/04/2020 au 29/07/2020 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembré pour tout profil client Adhésion et versement complémentaire pour les Personnes Protégées Majeures, les Mineurs, les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre :

	Uniquement si recyclage à 100%. Si recyclage partiel utiliser la fonctionnalité arbitrage			- de Pacte Adjoint Libre - de l'Épargne Handicap - de contrat démembré - de blocages contentieux Assureur Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats-Unis.
	Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA	
	Emprunt BPCE Décembre 2019	16/12/2019	Jusqu'au 16/06/2020	
	Pétillance 2	14/04/2020	Jusqu'au 16/07/2020	
	Emprunt BPCE Juillet 2020	02/07/2020	Jusqu'au 07/08/2020	
	Emprunt BPCE 2012 - 2020	13/07/2020	Jusqu'au 07/08/2020	
Mode manuel ISI du 21/04/2020 au 29/07/2020 inclus Arbitrage dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège				
Valeur Liquidative	Valeur liquidative de l'UC : 100 € jusqu'au 21/08/2020 et après cette date : VL quotidienne			
Garantie	Garantie en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements)			

Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser systématiquement PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel : Les opérations manuelles sous **ISI ou Webassur** pourront être saisies **jusqu'au 29 juillet 2020 inclus**.

5. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. **Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.**

6. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

NYPHEA AVRIL 2030 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'indice est inférieure ou égale à -10 %.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 5 avril 2030, s'effectue aux conditions du marché et l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant même être totale.

Dans le cas où la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -10 %, le mécanisme de protection de 90 % du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé **NYPHEA AVRIL 2030** jusqu'à l'échéance du 5 avril 2030.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5ans ou 10 ans).

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Principaux risques	Risque de perte en capital Risque de liquidité Risque lié au sous-jacent Risque lié aux marchés de taux Risque de contrepartie Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur
--------------------	---

7. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
Remarque: les anciens QCF établis avant le 28 mai 2018 (déploiement du parcours MIF 2 avec LEA) ne sont plus valables; il convient d'établir le QPI.
- La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil :

Projet :

- ➔ Préparer ma retraite
- ➔ Valoriser mon épargne

Durée : Long terme (> 8 ans)

Rendement/Risque : R1

La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire du Nymphéa avril 2030 si LEA ne le propose pas.

- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Nymphéa avril 2030 s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription: 75 ans pour un âge maximum de 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).

Pour les éventuels clients de plus de 75 ans qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de plus de 75 ans), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement.

Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de plus de 75 ans, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.

Une validation, préalable à toute souscription, devra être obtenue auprès du Promoteur Risque Conformité pour les personnes de plus de 75 ans.

Un contrôle systématique de la conformité des souscriptions des personnes de plus de 75 ans sera réalisé par la Direction Solutions Clients.

- ➔ Il convient de remettre au client la documentation pré-contractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- ➔ Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- ➔ Nymphéa Avril 2030 ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,
- ✓ Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,
- ✓ La fiche de mise en garde spécifique (client de plus de 75 ans)

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

- ➔ **Souscription dans un CTO**
 - ✓ Le bulletin de souscription
 - ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
 - ✓ La brochure commerciale
 - ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
 - ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
 - ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans
- ➔ **Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :**
 - ✓ Le contrat d'assurance vie
 - ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
 - ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
 - ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
 - ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de plus de 75 ans (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
 - ✓ La brochure commerciale
 - ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
 - ✓ La fiche d'information assurance vie
 - ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

8. ADAPTATION DES REGLES DE COMMERCIALISATION PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Pour ne pas suspendre l'accès de nos clients à nos produits d'investissement pendant la période de confinement, les règles de commercialisation ci-dessus font l'objet d'adaptations décrites dans l'Heure du Jeudi du 02 avril et qui sont à observer strictement.

9. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription NYMPHEA AVRIL 2030 dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription NYMPHEA AVRIL 2030 dans un contrat d'assurance vie	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette jaune)			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Non	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription NYMPHEA AVRIL 2030 dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	Oui sacoches courriers
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
Souscription NYMPHEA AVRIL 2030 dans un contrat d'assurance vie	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Enveloppe « Assurance Vie – Gamme CNP » Enveloppe « Assurance Vie – Gamme BPCE Vie »
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,

Gaëlle SALAÜN et Hubert KOESSLER
Responsable du département Marchés et Offres
Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia